



Sinistre dégâts des eaux sans assurance

Par **pierricktlse**, le **05/02/2013** à **22:03**

Bonjour, rnj'ai eu un sinistre de dégâts des eaux dans mon appartement. J'avais résilié mon assurance habitation avec qui j'ai eu des soucis. Le dégât venait du tuyau d'arrivée d'eau. Etant locataire je me posais la question, la responsabilité vient de moi ou de mon agence immobilière? Si cela vient de moi, quels sont mes recours sachant que mes voisins ont subi des dégâts ? rnrnEn vous remerciant d'avance.

Par **chaber**, le **06/02/2013** à **06:22**

bonjourrnrnLe défaut d'assurance "risques locatifs" peut entraîner la résiliation de votre bail.rnrnSur les responsabilités, il est difficile de vous répondre sans connaître exactement la cause du sinistre.rnrnSi vous êtes reconnu responsable vous devrez assumer personnellement le paiement des indemnités.